

NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE

A/C.6/349
23 novembre 1955
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Dixième session
SIXIEME COMMISSION

ORGANISATION DES TRAVAUX

Lettre adressée au Président de la Sixième Commission, le 22 novembre 1955,
par le Président de l'Assemblée générale

Le Président de la Troisième Commission m'a fait savoir que la Commission a décidé, au cours de l'examen du point de l'ordre du jour intitulé "Projet de convention sur la nationalité de la femme mariée", de demander à la Sixième Commission d'étudier les articles 4 à 11 de la convention, ainsi que les amendements s'y rapportant. La Commission a pris cette décision en raison des aspects juridiques de la question.

La Troisième Commission, qui voudrait voir le projet de convention adopté à la présente session, espère que votre Commission pourra, sans tarder, étudier ces articles et rendre compte à l'Assemblée générale.

Le Président de l'Assemblée générale :

Signé : José MAZA